

TERMES DE REFERENCE

Mission n°19SANIN838

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Renforcement du dispositif de concertation de la plateforme VIH-TB et paludisme			
Composante	RSS/Tranverse			
Thématique	Gouvernance			
Bénéficiaire	Direction Nationale des Grandes Endémies et de la Lutte contre la Maladie (DNGELM)			
Pays	Guinée-Conakry			
Subventions FM concernées	Montant de la subvention	Période de la subvention	Note de performance	Date de la note de performance
GIN-H-MOH	33 573 749	Janvier 2018- Décembre 2020	A2	Décembre 2019
GIN-C-PLAN	14 550 605		A2	
Durée totale prévue	12 mois			
Contact Expertise France	Personne référente		Coordonnées	
	Hassiba LOUNIS		hassiba.lounis@expertisefrance.fr	

NB : Les présents TDR définissent les objectifs et résultats attendus tout en encadrant le déroulement de la mission. Les modalités de mise en œuvre sont néanmoins susceptibles d'évoluer et/ou faire l'objet d'ajustements au démarrage de la mission. Les éventuels changements seront décidés et formalisés en concertation entre Expertise France et le bénéficiaire.

II. Justification de la mission

Le système de santé de la République de Guinée est marqué par i) une morbidité et une mortalité élevées au sein des groupes vulnérables avec un profil épidémiologique qui reste marqué par les maladies transmissibles (VIH-SIDA/IST, Tuberculose, Paludisme), les maladies à potentiel épidémique ou encore les maladies tropicales négligées ; ii) une faible couverture des services de santé de qualité ; iii) un manque de ressources humaines qualifiées équitablement réparties sur le territoire national ; iv) une faible disponibilité de médicaments, vaccins, équipements de qualité ; v) et des informations et connaissances en santé non disponibles aux différents échelons de la pyramide sanitaire en temps réel pour les prises de décisions stratégiques et opérationnelles.

La récente réforme du Ministère de la Santé de la Guinée a permis la création de nouvelles directions dont la Direction Nationale des Grandes Endémies et de la Lutte contre la Maladie (DNGELM) à laquelle sont désormais rattachés les six programmes suivants : le Programme National de Lutte contre le

VIH/Sida et les Hépatites, le Programme Nationale de Lutte contre le Paludisme, le Programme National de Lutte contre la Tuberculose, le Programme Nationale de Lutte contre les Maladies tropicales Négligées, le Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles et le Programme Elargie de Vaccination.

L'une des missions principales de la DNGELM est d'améliorer les interactions avec les programmes, les différentes directions et institutions du Ministère de la Santé dans la perspective d'assurer une gestion holistique et concertée des interventions et financements en santé.

Cette assistance technique s'inscrit dans la continuité de l'appui prodigué par l'ONUSIDA entre 2018 et 2019 dont l'objectif était d'accompagner la DNGELM dans le suivi de la performance des programmes Tuberculose et VIH.

Les résultats de cet appui ont été probants car les programmes TB et VIH se concertent davantage et s'échangent aisément des informations à travers différents canaux de communication (réunions régulières de la plateforme de concertations...); par ailleurs, une amélioration de la planification programmatique grâce à la mise en place de plans opérationnels plus solides a été observée.

Toutefois, des défis persistent et restent à être relevés par la DNGELM parmi lesquels : i) le maintien de la dynamique des échanges entre les acteurs de la lutte contre le VIH et la TB, ii) le maintien des différents canaux d'échanges d'informations (cadre de concertations...), iii) le suivi de la performance régulière des programmes VIH et TB et le contrôle de la qualité de l'offre de service VIH et TB sur site et enfin iv) le transfert des compétences aux cadres identifiés au sein de la Direction Nationale.

C'est ainsi dans ce contexte que les présents termes de référence sont élaborés afin de poursuivre les efforts amorcés au cours de l'expertise fournie par l'ONUSIDA et d'appuyer la DNGELM dans le renforcement des programmes VIH, TB et Paludisme pour améliorer *in fine* la qualité des interventions.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

Appuyer et accompagner la DNGELM, plus précisément les programmes VIH, Tuberculose et Paludisme, dans l'amélioration continue de la qualité des interventions sur le terrain à travers le renforcement de la concertation, le maintien du dialogue entre les acteurs, le suivi de la performance des programmes et le contrôle de la qualité des services VIH, Tuberculose et Paludisme.

2) Objectifs spécifiques

OS1 : Assurer l'animation de la plateforme de concertation des acteurs de la lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme afin de renforcer la collaboration et la communication entre les deux programmes et la Direction ;

OS2 : Suivre la planification et la mise en œuvre des interventions des programmes VIH, TB et Paludisme et formuler le cas échéant des recommandations pour lever les goulots d'étranglement ;

OS3 : Contribuer à l'évaluation des interventions dans le cadre de la redevabilité envers le Ministère de la Santé et des bailleurs de fonds.

3) Résultats à atteindre

RA1 : Les forces et faiblesses du dispositif de concertation de la plateforme VIH-TB et Paludisme sont analysées et partagées avec les principales parties prenantes avec des propositions concrètes de corrections ;

RA2 : La diffusion de l'information auprès de tous les partenaires est assurée ;

RA3 : L'interaction entre les programmes et les différentes directions et institutions du Ministère de la Santé est assurée ;

RA4 : Une bonne planification programmatique des activités est assurée ;

RA5 : Les outils produits sont intelligibles, appropriés et utilisés par les différent.e.s intervenant.e.s ;

RA6 : Les recommandations et observations formulées dans le cadre de la mise en œuvre des activités VIH, TB et Paludisme et de coinfection ont été prises en compte et font l'objet d'un suivi ;

RA7 : Les interventions font l'objet d'une évaluation afin d'apprécier les résultats et impacts de ces dernières.

IV. Description de la mission

4) Logique d'intervention

- L'expert.e mobilisé.e devra conduire la mission dans une logique de co-construction avec les différentes parties prenantes ;
- L'expert.e travaillera avec l'équipe du comité de pilotage issue des parties prenantes ;
- Il/Elle devra s'efforcer à recourir à des approches et méthodologies inclusives, les intervenant.e.s ayant une fonction de superviseurs devront être consulté.e.s à chaque étape du processus ;
- Il/Elle assurera un transfert de compétences aux bénéficiaires finaux de la mission afin de garantir une pérennité y compris une appropriation du travail et des outils.

5) Activités prévues

- Créer les conditions de bon partenariat et d'échanges d'information entre les différents acteurs clés intervenant dans la mise en œuvre des interventions ;
- Appuyer la DNGELM dans l'organisation des réunions de la plateforme de concertation des programmes VIH, Tuberculose, et Paludisme ;
- Appuyer le renforcement et le suivi de la collaboration intra sectorielle santé des différentes structures intervenant dans la réponse au VIH, TB et Paludisme ou dont les actions peuvent avoir un impact sur la performance des programmes à travers des réunions thématiques régulières ;
- Présenter les rapports de suivi mensuel/trimestriel lors des réunions de la plateforme ;
- Appuyer l'élaboration et l'exécution d'un plan d'action opérationnel (PAO) de chaque programme en développant un format de PAO conçu avec la DNGELM et assurer son utilisation et appropriation par les programmes et les partenaires ;

- Appuyer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des interventions VIH, TB et Paludisme en concertation avec les autres Directions/Programmes du Ministère de la santé/Directions Préfectorales de la Santé ;
- Appuyer la DNGELM dans le suivi régulier de l'état des stocks et des achats d'intrants par le gouvernement en mettant en place un système de suivi et de coordination avec les programmes ;
- Contribuer à l'identification des contraintes et des insuffisances dans la mise en œuvre du PAO et proposer des modalités de correction et/ou d'appui technique ;
- Faciliter l'identification des besoins en termes d'appui auprès des différents partenaires techniques et financiers et appuyer également la DNGELM dans la planification, la sélection, l'évaluation des différents appuis techniques fournis par les PTF mais aussi dans l'opérationnalisation et la prise en compte des recommandations émises lors de ces assistances techniques ;
- Participer aux revues annuelles ainsi qu'à la revue à mi-parcours des programmes ;
- Appuyer la DNGELM dans la préparation de l'évaluation de la qualité des programmes.

6) Livrables attendus

- Feuille de route et calendrier de mise en œuvre de la mission
- Plan et rapport d'évaluation
- Comptes rendus des réunions et des ateliers
- Rapports mensuel et trimestriel relatant l'état d'avancement des différentes interventions
- Rapport trimestriel de suivi des achats d'intrants par le gouvernement
- Tableau de suivi de l'opérationnalisation et la prise en compte des recommandations issues des différentes assistances techniques
- Rapport final
- Plan de la revue documentaire

7) Coordination

Un comité national de suivi de la performance des programmes de la DNGELM sera mis en place et tiendra des réunions trimestrielles pour s'assurer de l'évolution positive de la performance des programmes. Ce comité de suivi sera composé des acteurs de la DNGELM, des programmes de la DNGELM, du BSD, de l'ONUSIDA, de l'OMS et de la GIZ.

La liste complète des membres du comité de pilotage sera partagée avec l'expert.e au démarrage de la mission d'assistance technique.

Par ailleurs, l'expert.e travaillera en étroite collaboration avec les représentants des programmes de lutte contre le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme. Toutefois, il/elle s'attachera à travailler en collaboration avec les représentants des autres programmes dans un souci d'intégration des pandémies.

L'expert.e se rendra régulièrement (prévoir une rencontre trimestrielle) au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France pour une réunion d'échanges avec le SCAC. De plus, des réunions téléphoniques pourront être organisées avec le Conseiller Régional en Santé Mondiale (CRSM), en charge du suivi de la Guinée, basé au Sénégal.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

8) **Période de mise en œuvre** : Décembre 2020 – Juin 2022

9) **Date de démarrage** : 1^{er} décembre 2020 (à confirmer)

10) **Durée effective** : 12 mois

11) **Planning/calendrier** :

Une proposition de calendrier devra être soumise dans le dossier de candidature.

Indications : Prévoir une mission résidentielle de 11 mois ainsi qu'une mission de suivi de 30 jours.

VI. Expertise et profil demandés

12) **Nombre d'expert** : 01

Expertise France encourage les candidatures féminines.

13) **Profil d'expert**

Poste : Expert international programmatique – Profil Senior

A. Qualifications et compétences :

- Titulaire d'un diplôme universitaire (2nd cycle) dans les domaines suivants :
 - Santé publique
 - Sciences humaines et sociales
- Spécialisation / Compétence dans les secteurs VIH / TB / Paludisme / Renforcement des systèmes de santé (RSS) / Renforcement organisationnel
- Excellentes qualités /capacités :
 - de communication et de représentation
 - de travail en équipe et relationnel
 - de transmission des savoirs
 - de supervision
 - d'analyse et résolution des problèmes
 - de prise de décision et d'initiative
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral)
- Compétences en genre souhaitées :
 - Etre formé à la prise en compte du genre

B. Expérience professionnelle générale

- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la planification, la programmation, la gestion administrative et financière et le suivi & évaluation des projets et programmes dans les pays en développement
- Avoir une expérience d'au moins 7 ans dans la gestion de projets et de programmes de lutte contre les pandémies et de RSS dans les pays en développement

C. Expérience professionnelle spécifique

- Expérience similaire à la mission
- Minimum de 5 ans d'expériences professionnelles en Afrique de l'Ouest

VII. Système de reporting

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire	Analyse de la situation existante et plan de travail de la mission (feuille de route, livrables par étape et calendrier de mise en œuvre de la mission)	Au plus tard 30 jours après la prise de contact terrain
Rapport mensuel	Activités (tâches opérationnelles) et livrables prévus et réalisés mettant l'accent sur les points critiques à résoudre avant le mois suivant	A convenir en fonction du plan de travail de la mission
Revue trimestrielle	Bilan trimestriel des activités conduites sur la base du cadre de performance de la mission. Réalisation d'un SWOT et ajustement de la feuille de route de l'expert.e et/ou des outils de pilotage de la mission	Conférence téléphonique DNGELM, Expertise France, Expert.e
Rapport final	Brève description des réalisations, y compris les problèmes rencontrés, les recommandations, les outils de capitalisation et de valorisation des acquis, et le rapport final. Ce rapport devra pouvoir être diffusable auprès de l'ensemble des partenaires concernés par la mission.	Au plus tard 10 jours calendaires après la fin de la période de la mission

VIII. Intégration du genre

En cohérence avec la Stratégie internationale de la France pour l'égalité femmes-hommes 2018-2022, L'Initiative demande aux expert.e.s d'intégrer une approche genre dans la réalisation de leur mission. Un webinaire est à la disposition de ces dernier.e.s pour les aider à identifier les enjeux spécifiques à la mission et définir des objectifs visant l'intégration du genre.

Ces enjeux concernent principalement :

- **le type mission** : appui à la gouvernance, diagnostic et appui organisationnel, appui administratif et financier, appui programmatique, collecte et analyse de données, accès aux médicaments de qualité.
- **la méthodologie choisie** : revue documentaire, entretiens, atelier participatif, conférence et colloque, formation, rapport ou guide.

Durant la phase de cadrage de la mission et d'élaboration de la méthodologie, l'expert.e définira au **moins 2 objectifs liés** aux enjeux « genre » de la mission et s'engagera à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre et à s'autoévaluer lors de la rédaction du compte-rendu de mission.

IX. Informations pratiques

Le bénéficiaire met à disposition de l'expert.e les moyens suivants :

- Un bureau,
- Un véhicule pour les déplacements hors Conakry.

L'expert.e sera responsable des aspects logistiques de sa mission pendant la prestation, sauf indication contraire d'Expertise France.